

licenciement et calcul des ARE

Par ukstriker, le 21/12/2012 à 23:06

Bonjour,

Je suis dans une entreprise qui a mis en place un PSE. Dans mon contrat de travail, je bénéficie d'un bonus annuel qui m'est versé une fois par an en fonction de l'atteinte de certains objectifs. J'ai négocié avec mon employeur pour recevoir ce bonus au moment de mon solde de tout compte. Je voulais savoir si ce montant sera bien pris en compte dans le calcul de mon allocation de retour à l'emploi ou s'il en est exclu ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **22/12/2012** à **00:15**

Bonjour,

Les primes sont normalement proratisées par rapport à la période qu'elles concernent...